

## 2. Lot 2 : Cahier des clauses particulières

### Voyage au SKI du dimanche 24/03/2024 au vendredi 29/03/2024

Les professeurs d'EPS souhaitent organiser un séjour au ski à Morillon à côté de SAMOËNS pour un total de 45 personnes.

Un départ prévu le dimanche 24 mars du collège Jean VILAR, 74 rue de Conflans 95220 HERBLAY-sur-Seine pour une arrivée à la station vers 17h00.

Le retour se fera le vendredi 29 mars après le repas du midi pour une arrivée en fin de journée au collège.

#### I- Transport et hébergement :

- **Durée du séjour :** 6 jours /5 nuits.
- **Effectifs :** 41 élèves et 4 accompagnateurs
- **Transport :** Autocar avec un départ et un retour au collège Jean VILAR (74 Rue de Conflans, 95220 HERBLAY sur SEINE). Le transport en autocar doit être inclus dans la proposition, tous frais compris (chauffeur, péage et parking, etc...).
- **Prise en charge :** Hébergement en pension complète avec des repas chauds et pique-niques possibles le midi si la météo le permet et que le planning s'y prête. L'hébergement doit être à proximité des activités prévues au programme. Le premier repas est prévu le dimanche soir pour le dîner. Le dernier repas est celui du vendredi midi.

#### II- Activité/Encadrement :

- Activité de « Ski Alpin » 2 jours et 2 demi-journées (forfaits) + box à ski au pieds des pistes.
- Les cours de ski en groupes (2h/jour durant les 3 premiers jours), assurés par des moniteurs qualifiés (ESF).
- Location de matériels de ski adaptés aux niveaux des élèves et des accompagnateurs pour les 5 jours.
- La prestation doit inclure 1 aller-retour/Navette-ski pour tous les participants durant les 5 jours.
- Proposer des activités alternatives en cas d'absence de neige, sans dépasser le budget initial.

#### III- Prestations complémentaires :

- **Assurances annulations en groupe et individuels pour toutes causes.**
- **A mettre en place, dans la journée, un véhicule de remplacement en cas de défection du véhicule et prévenir le collège dans les délais en cas de dysfonctionnement du service.**
- **Assurance secours sur les pistes.**

Pour les assurances, l'offre en détaillera les conditions.

#### IV- Détails et tarifs :

Chaque proposition doit être détaillée :

- Prix individuel par participants (45)
- Coût total
- Détail entre le coût du transport et celui de l'hébergement et des activités.